

MAIRIE DE FAY LES NEMOURS

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2019**

<u>Présents</u> :	M. Christian PEUTOT, Maire Mme Michèle DELBARRE – CHAMPEAU, M. Jacky LEBOEUF, Eric MOREAU, Adjoint Mme Peggy LINOIS-DEBUT, M. Daniel BUICHE, Mme Martine PAROISSIEN, , Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN, Conseillers Municipaux.
<u>Pouvoirs</u> :	De M. Jean-Paul PITET à M. Christian PEUTOT.
<u>Absents</u> :	M. Jean-Paul PITET
Secrétaire de séance nommé(e) à l'unanimité :	Mme Peggy LINOIS-DEBUT

L'an 2019, le 18 juin à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FAY-LES-NEMOURS, légalement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. PEUTOT Christian, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Il demande l'ajout au Conseil Municipal du dossier suivant :

↳ Vente par adjudication du bâtiment communal dit « C4 ».

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le rajout de ce dossier à l'ordre du jour.

1. Nomination du secrétaire de séance :

Mme Peggy LINOIS-DEBUT s'est proposée et a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance du 21/05/2019.

3. Engagement des travaux de voirie et d'aménagement du lotissement dans le Parc de FAY

Le Maire informe l'assemblée que suite à la séance du Conseil Municipal du 21 mai dernier :

- ↳ La commune s'engage à aménager sur 1 ha un nouveau quartier de 18 habitations.
- ↳ Au vu du classement de la zone U0, les travaux d'aménagement pourront s'effectuer au fur et à mesure.
- ↳ La commune diligentera plusieurs travaux connexes qui feront l'objet de procédures d'autorisation au titre du code de l'Urbanisme ou pas.
- ↳ La commune s'engagera à réaliser la voirie d'accès au lotissement d'habitations ainsi que tous les équipements nécessaires pouvant être situés hors du périmètre du Permis d'Aménager.

Le Maire revient sur le planning proposé par le Bureau d'Etudes :

- L'avant projet global du lotissement et de ses voiries le 14/06/2019.
- Rendez – vous avec l'Architecte des Bâtiments de France le 26/06/2019.

- Permis d'aménager et permis de construire pour la nouvelle voirie déposés le 28/06/2019.
- Permis loi sur l'eau déposé le 15/07/2019.
- Dossier de consultation des entreprises déposé le 31/07/2019 pour une ouverture des plis le 13/09/2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- ➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage à aménager un nouveau quartier de 18 habitations.**
- ➔ **Les travaux d'aménagement pourront s'effectuer au fur – et – à – mesure.**
- ➔ **La commune diligentera plusieurs travaux connexes qui feront l'objet de procédures d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme ou pas.**
- ➔ **La commune s'engagera à réaliser la voirie d'accès au lotissement d'habitations ainsi que tous les équipements nécessaires pouvant être situés hors du périmètre du Permis d'Aménager.**

4. Vente du bâtiment C4 par Adjudication

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au retrait des investisseurs et au choix d'aménager par nos propres moyens financiers le nouveau quartier du Parc de FAY :

- ☞ La commune ne peut plus assumer financièrement la rénovation du bâtiment C4.
- ☞ C'est pourquoi il est proposé la vente de ce bâtiment par adjudication d'une superficie de deux fois 400 m² sur environ 3000 m² de terrain (surface à affiner).
- ☞ La mise à prix est basée sur l'évaluation des Domaines et sera donc fixée à 70 000 €.
- ☞ Un cahier des charges validé en réunion d'adjoints le 17/06/2019 servira à la vente, après publication.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- ➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de vendre le Bâtiment C4 par adjudication, sous contrôle du Notaire de la Commune.**
- ➔ **Le bâtiment a une superficie de deux fois 400 m² sur environ 3000² de terrain (surface à affiner).**
- ➔ **La mise à prix est basée sur l'évaluation des Domaines et sera donc fixée à 70 000 €.**
- ➔ **Un cahier des charges validé en réunion d'adjoints le 17/06/2019 servira à la vente, après publication.**

5. Divers

- Intervention de l'Entreprise TINET** : Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise TINET, interviendra prochainement pour boucher le trou au stade.
- Intervention de l'Entreprise SOMELEC** : Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise SOMELEC est intervenu sur le réseau d'éclairage public en posant deux lampes leds au stade.
- Bal du 06/07/2019** : Le Maire informe l'assemblée que pour l'organisation du bal une aide des élus est demandée.
- Création de terrains de pétanque au stade** : Le Maire informe l'assemblée qu'un chiffrage sera demandé pour la création de 5 à 6 terrains de pétanque supplémentaires le long du terrain de football avec pose de bancs et de tables de pique – nique pour le tournoi annuel (prochain mandat).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Fait à FAY – LES – NEMOURS le 20/06/2019

Le Maire,
Christian PEUTOT

